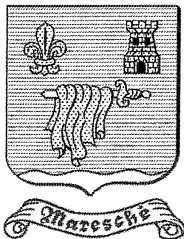


Maresché

72170



Date de convocation : 24/11/2022

Date d'affichage : 24/11/2022

Nombre de conseillers

- en exercice 15
- présents 13
- votants 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-deux, le jeudi 1 décembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : MM. Jean-François BELLISSEN, Jean-François CORNÉE, Jean-Louis DROUIN, Thierry GAUTIER, Laurent MAUDET, André MAUFAY, Jacky LETAY, Kévin TRONCHET, Mmes, Aline BROSSEAU, Charlotte GUESNE, Sandra HARO et Marie-Thérèse PICHÉREAU.

Excusée : Madame Aurore GUY

Absente : Mme Stéphanie AGEORGES

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Sandra HARO a été élue secrétaire de séance.

Objet : Lotissement route de Bèlevant

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la volonté de créer un lotissement route de Bèlevant. ~~A ce titre un~~ Permis d'Aménager, enregistré sous le numéro PA07218622Z0001, a été accordé le 22 novembre 2022 et un dossier loi sur l'eau déposé le 31 mai 2022. Les retours sur le dossier de la Direction Départementale des Territoires obligent la collectivité à réaliser des études et travaux complémentaires nécessaires à la réalisation du projet. Il convient donc de se prononcer quant au devenir de ce projet de lotissement.

Le Conseil, après en avoir délibéré, avec 12 voix Pour et 1 Abstention,

- **ABANDONNE** le projet de lotissement ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à annuler le permis d'aménager n° PA07218622Z0001 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré à Maresché (Sarthe) les jours, mois et an susdits.

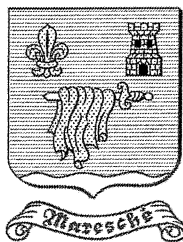
Fait à Maresché (Sarthe), le 01.12.2022

Le Maire,
Armelle REIGNIER



Maresché

72170



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mil vingt-deux, le jeudi 1 décembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : MM. Jean-François BELLISSEN, Jean-François CORNÉE, Jean-Louis DROUIN, Thierry GAUTIER, Laurent MAUDET, André MAUFAY, Jacky LETAY, Kévin TRONCHET, Mmes, Aline BROSSEAU, Charlotte GUESNE, Sandra HARO et Marie-Thérèse PICHEREAU.

Excusée : Madame Aurore GUY

Absente : Mme Stéphanie AGEORGES

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Sandra HARO a été élue secrétaire de séance.

Objet : Budget Principal _ Décision modificative n°1 - Exercice 2022

Vu le Budget Primitif 2022 adopté le 15 avril 2022.

Considérant la nécessité d'un réajustement des crédits depuis le vote du budget.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au vote de la Décision Modificative n°1 de 2022 qui s'équilibre de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Chapitre	Dépenses		Montant
23	231	Immobilisations corporelles en cours	- 100 000,00 €
21	2111	Terrains nus	+ 100 000,00 €
TOTAL			0,00 €

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Dépenses		Montant
011	615231	Voiries	- 20 000,00 €
012	6413	Personnel non titulaire	+ 15 000,00 €
65	65311	Indemnités de fonction	+ 5 000,00 €
TOTAL			0,00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la Décision Modificative n°1 relative à l'exercice 2022 du budget principal de la commune, telle que proposée ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré à Maresché (Sarthe) les jours, mois et an susdits.

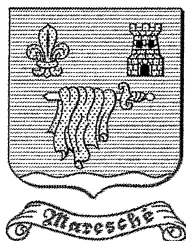
Fait à Maresché (Sarthe), le 01.12.2022

Le Maire,

Armelle REIGNIER

Maresché

72170



Date de convocation : 24/11/2022

Date d'affichage : 24/11/2022

Nombre de conseillers

- en exercice 15
- présents 13
- votants 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-deux, le jeudi 1 décembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : MM. Jean-François BELLISSEN, Jean-François CORNÉE, Jean-Louis DROUIN, Thierry GAUTIER, Laurent MAUDET, André MAUFAY, Jacky LETAY, Kévin TRONCHET, Mmes, Aline BROSSEAU, Charlotte GUESNE, Sandra HARO et Marie-Thérèse PICHEREAU.

Excusée : Madame Aurore GUY

Absente : Mme Stéphanie AGEORGES

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Sandra HARO a été élue secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention au titre de la DETR 2023 _ parking et nouvelle voie rue Église

Madame le Maire expose le projet de création d'une voie et aménagement d'un parking rue de l'Église.

L'objectif est de sécuriser l'accès des usagers (adultes et enfants) aux activités proposées dans la salle polyvalente et à la bibliothèque tout en permettant d'éviter le stationnement sur les trottoirs.

Afin de mettre ce projet en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière au titre de la DETR.

Le montant prévisionnel du projet est de 203 000 €.

Le plan de financement se présente comme suit :

Nature des recettes	Montant € HT
DETR	60 900 €
Conseil Départemental (Fonds de relance)	20 000 €
Autofinancement	122 100 €
TOTAL	203 000 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le plan de financement ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les subventions inscrites au plan de financement ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré à Maresché (Sarthe) les jours, mois et an susdits.

Fait à Maresché (Sarthe), le 01.12.2022

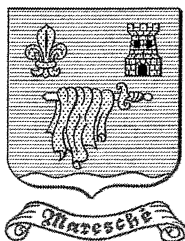
Le Maire,
Armelle REIGNIER

A. Reignier



Maresché

72170



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 24/11/2022

Date d'affichage : 24/11/2022

Nombre de conseillers

- en exercice 15
- présents 13
- votants 13

L'An deux mil vingt-deux, le jeudi 1 décembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : MM. Jean-François BELLISSEN, Jean-François CORNÉE, Jean-Louis DROUIN, Thierry GAUTIER, Laurent MAUDET, André MAUFAY, Jacky LETAY, Kévin TRONCHET, Mmes, Aline BROSSEAU, Charlotte GUESNE, Sandra HARO et Marie-Thérèse PICHEREAU.

Excusée : Madame Aurore GUY

Absente : Mme Stéphanie AGEORGES

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Sandra HARO a été élue secrétaire de séance.

Objet : Contrat d'assurance pour les risques statutaires du personnel

Le contrat d'assurance pour le personnel de la collectivité arrive à échéance le 31 décembre 2022, il convient donc de le renouveler.

La commune a procédé à la consultation de plusieurs assureurs afin d'obtenir des propositions pour l'assurance des risques statutaires.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** la proposition de contrat de GROUPAMA selon les taux de cotisations suivants :
 - CNRACL 6%
 - IRCANTEC 1,08%
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré à Maresché (Sarthe) les jours, mois et an susdits.

Fait à Maresché (Sarthe), le 01.12.2022

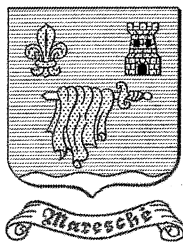
Le Maire,

Armelle REIGNIER



Maresché

72170



Date de convocation : 24/11/2022

Date d'affichage : 24/11/2022

Nombre de conseillers

- en exercice 15
- présents 13
- votants 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-deux, le jeudi 1 décembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : MM. Jean-François BELLISSEN, Jean-François CORNÉE, Jean-Louis DROUIN, Thierry GAUTIER, Laurent MAUDET, André MAUFAY, Jacky LETAY, Kévin TRONCHET, Mmes, Aline BROSSEAU, Charlotte GUESNE, Sandra HARO et Marie-Thérèse PICHEREAU.

Excusée : Madame Aurore GUY

Absente : Mme Stéphanie AGEORGES

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Sandra HARO a été élue secrétaire de séance.

Objet : Création d'emplois d'agents recenseurs

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal

Le recensement de la population se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023. Pour la réalisation de ce dernier, il incombe à la commune de :

- Recruter deux agents recenseurs,
- Les nommer par arrêté,
- Etablir les bulletins de salaires et verser leurs rémunérations,
- Payer les cotisations.

Il convient par conséquent, de créer deux emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période du 19 janvier au 18 février.

Les agents seront payés à raison de :

- 0,52 € par feuille de logement remplie
- 0,99 € par bulletin individuel rempli.
-

La collectivité versera un forfait de 50 € pour les frais de transport.

Les agents recenseurs recevront 40 € pour chaque séance de formation

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** la création deux emplois de non titulaires en application de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré à Maresché (Sarthe) les jours, mois et an susdits.

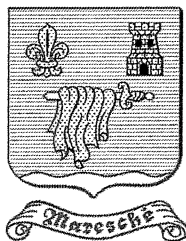
Fait à Maresché (Sarthe), le 01.12.2022
Le Maire,
Armelle REIGNIER

A. Reigner



Maresché

72170



Date de convocation : 24/11/2022
Date d'affichage : 24/11/2022
Nombre de conseillers
▪ en exercice 15
▪ présents 13
▪ votants 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-deux, le jeudi 1 décembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : MM. Jean-François BELLISSEN, Jean-François CORNÉE, Jean-Louis DROUIN, Thierry GAUTIER, Laurent MAUDET, André MAUFAY, Jacky LETAY, Kévin TRONCHET, Mmes, Aline BROSSEAU, Charlotte GUESNE, Sandra HARO et Marie-Thérèse PICHÉREAU.

Excusée : Madame Aurore GUY

Absente : Mme Stéphanie AGEORGES

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Sandra HARO a été élue secrétaire de séance.

Objet : Location salle polyvalente Familles Rurales Beaumont sur Sarthe - Activité Yoga 2023

La convention avec l'association Familles Rurales Beaumont-sur-Sarthe arrive à échéance le 31 décembre 2022. Sur demande de l'association, il est proposé de renouveler, pour l'année 2023, la convention de location de la salle polyvalente à l'Association Familles Rurales de Beaumont-sur-Sarthe, pour l'activité « Yoga ».

La salle est mise à disposition de l'association tous les jeudis de 17h15 à 21h30, du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023 et du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2023. La convention pourra être renouvelée en 2024 sur demande de l'association.

Le tarif de la location est fixé à 65 € par mois (soit 195 € par trimestre). La location sera payable à la fin de chaque trimestre.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec l'association Familles Rurales Beaumont-sur-Sarthe.

Fait et délibéré à Maresché (Sarthe) les jours, mois et an susdits.

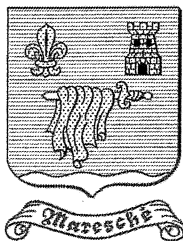
Fait à Maresché (Sarthe), le 01.12.2022
Le Maire,
Armelle REIGNIER

A. Reignier



Maresché

72170



Date de convocation : 24/11/2022

Date d'affichage : 24/11/2022

Nombre de conseillers

- en exercice 15
- présents 13
- votants 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-deux, le jeudi 1 décembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : MM. Jean-François BELLISSEN, Jean-François CORNÉE, Jean-Louis DROUIN, Thierry GAUTIER, Laurent MAUDET, André MAUFAY, Jacky LETAY, Kévin TRONCHET, Mmes, Aline BROSSEAU, Charlotte GUESNE, Sandra HARO et Marie-Thérèse PICHEREAU.

Excusée : Madame Aurore GUY

Absente : Mme Stéphanie AGEORGES

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Sandra HARO a été élue secrétaire de séance.

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - Exercice 2021.

En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SIAEP DE LA REGION DE ROUESSE FONTAINE est tenu de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable,

Ce rapport est notamment destiné à l'information des usagers. Il est rappelé que ce rapport annuel doit être :

- Présenté à l'assemblée délibérante, au plus tard dans les 9 mois qui clôturent l'exercice. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).
- transmis à toutes les communes adhérentes au SIAEP DE LA REGION DE ROUESSE FONTAINE,
- présenté aux Conseils Municipaux au plus tard dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2022,
- mis à la disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants dans les quinze jours suivant la présentation devant le Conseil Municipal.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil de bien vouloir se prononcer sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, pour l'exercice 2021.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **EMET** un avis favorable au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - Exercice 2021 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré à Maresché (Sarthe) les jours, mois et an susdits.

Fait à Maresché (Sarthe), le 01.12.2022

Le Maire,

Armelle REIGNIER